

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 33 – Mai 2008

L'actualité agricole en Méditerranée

(janvier – avril 2008)

Secrétariat Général CIHEAM

L'actualité agricole en Méditerranée de janvier à avril 2008

Secrétariat Général du CIHEAM¹

Janvier 2008

Egypte - 3 janvier 2008

Nouvelles inquiétudes face à la grippe aviaire

La fin d'année 2007 fut particulièrement inquiétante en Egypte compte tenu du décès de 4 nouvelles personnes des suites du virus H5N1 de la grippe aviaire. Depuis l'apparition du fléau dans le pays en février 2006, ce sont ainsi 19 personnes qui en ont été mortellement victimes, plaçant l'Egypte au 3ème rang mondial des Etats les plus touchés par la grippe aviaire, après l'Indonésie (94 morts) et le Vietnam (47 victimes) et avant la Thaïlande et la Chine (17 morts chacune). Ces faits confirment les analyses de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui, en juin 2007, avait souligné que si la lutte contre le virus de la grippe aviaire avait progressé sensiblement dans le Monde, la situation demeurerait en revanche critique en Indonésie et en Egypte, où dans ces deux pays, le risque de mutation du H5N1 vers une forme contagieuse pour l'Homme restait élevé.

Italie - 3 janvier 2008

Performances du commerce agro-alimentaire extérieur

M. Paolo De Castro, Ministre italien des politiques agricole, alimentaire et forestière, a récemment indiqué dans un communiqué officiel du Ministère, les bons résultats en 2007 des exportations agro-alimentaires de son pays vers les marchés extra-européens, confirmant ainsi la santé et l'attraction toujours aussi forte pour le Made in Italy alimentaire. Ce sont pas moins de 3 milliards € qui ont été en effet enregistrés pour les exportations des produits italiens durant l'année précédente, soit une progression de 4,2 % pour les biens alimentaires transformés et de 13 % pour les produits agricoles par rapport à l'année 2006. Il est tout à fait intéressant de signaler la croissance des exportations agro-alimentaires italiennes en 2007 vers la Chine (+ 32 %), la zone Mercosur (+ 22 %) et la Russie (+ 22 %), témoignant d'une pénétration commerciale diversifiée à travers le Globe. Le Ministre italien a en outre souligné le maintien de débouchés commerciaux importants aux Etats-Unis, malgré la faiblesse du dollar, à l'inverse de plusieurs autres pays membres de l'UE qui y ont perdu des parts de marché.

¹ Cette note d'analyse reprend les brèves publiées sur l'Observatoire du CIHEAM entre janvier et avril 2008, à partir du travail d'identification des informations et de rédaction réalisé par Sébastien Abis, Hassane Tlili et Fabienne Fontan.

Algérie - 3 janvier 2008

Résultats du Plan National de Développement rural et Agricole

Lancé en 2000 par les autorités algériennes, le Plan National de Développement rural et Agricole (PNDA) réalise depuis des résultats positifs selon les responsables du secteur, comme l'a souligné le quotidien El Moudjahid dans son édition du 29 décembre 2007. Le PNDA aurait induit la création de 1,2 million d'emplois environ et l'exploitation de près de 400 000 fermes agricoles, avec en filigrane une implication croissante de jeunes investisseurs. En outre, grâce à une efficiente mise en valeur de nouvelles terres, le PNDA aurait permis d'accroître la superficie agricole utile algérienne, passée selon la source de 40 000 à environ 600 000 hectares entre 2000 et 2007. Simultanément, les surfaces irriguées en goutte-à-goutte (dispositif consistant en un tube sur lequel on ajoute des goutteurs ayant un débit connu et à un espacement régulier, avec pour principal avantage de permettre un apport hydrique très localisé et économe) seraient passées de 8 000 à 200 000 hectares sur la période. Par ailleurs, le Plan aurait eu un impact conséquent sur l'amélioration des infrastructures en milieu rural, avec par exemple, la création de près de 22 000 micro-entreprises de services et la construction de nombreux hangars frigorifiques pour la conservation et l'entrepôt des denrées agricoles. Le quotidien El Moudjahid indique enfin que 340 milliards de dinars algériens (environ 3,4 milliards €) auraient ainsi été alloués par les autorités nationales pour la mise en oeuvre du PNDA depuis 2000, tout en rappelant que le gouvernement n'accorde actuellement que 2 % du budget national annuel au secteur agricole.

Tunisie - 4 janvier 2008

Une campagne agrumicole prometteuse

C'est actuellement la période de la cueillette des oranges en Tunisie, et tout particulièrement dans la région du Cap-Bon sise au Nord-Ouest du territoire. Celle-ci est considérée comme l'eldorado agrumicole de la Tunisie puisque la région assure environ 85 % de la production nationale grâce à ses 10 500 hectares dédiés. Comme l'indique le quotidien La Presse dans son édition du 3 janvier 2008, cette année promet une récolte importante et donc de bons résultats économiques pour le secteur. Toutes variétés confondues, ce sont pas moins de 230 000 tonnes qui devraient être récoltées, soit une augmentation attendue de 20 % comparé à l'année 2007 (181 000 tonnes alors). Les performances s'annoncent encore meilleures au niveau de la fameuse maltaise, l'atout stratégique de la Tunisie en matière d'exportation agrumicole, puisque l'on pourrait cueillir jusqu'à 82 000 tonnes cette année (soit une hausse de 25 % par rapport à 2007). Cette spécialité, représentant environ une orange produite sur trois en Tunisie, est largement exportée, notamment en direction du marché français (25 000 tonnes devraient y être écoulées cette année), offrant en moyenne ces dernières années 11 millions de dinars à l'économie tunisienne (soit 6 millions € environ). Il est à noter que ces résultats positifs pour le secteur agrumicole tunisien, fort de 8 700 exploitants, trouvent leur explication dans une pluviométrie généreuse au cours derniers mois et l'arrivée à maturité de production de jeunes pieds dont la moyenne d'âge est de 7 à 8 ans. Plus généralement, ces chiffres donnent la mesure des efforts entrepris par la Tunisie depuis le milieu des années 1990 pour dynamiser le secteur agrumicole à travers une stratégie soigneusement déployée autour de deux axes majeurs: l'extension des périmètres consacrés à cette activité d'une part et l'amélioration des techniques de culture et de protection phytosanitaire d'autre part.

France - 14 janvier 2008

Cinq scénarios possibles pour l'avenir de la pisciculture à l'horizon 2021

Pour développer la pisciculture française de manière rationnelle, il faudrait désormais tenir compte de cinq scénarios élaborés par un groupe de chercheurs et de spécialistes représentant la profession. Parmi les scénarios envisagés, les chercheurs et les spécialistes en ont retenu un qui recommande à la profession de mettre l'accent sur la qualité des produits dans la mesure où les consommateurs sont de plus en plus exigeants. Il s'agit d'un scénario adaptable à une stratégie de développement local durable où le pisciculteur doit être reconnu par les pouvoirs publics et par les représentants de la société civile comme étant un acteur à part entière d'une meilleure gestion des écosystèmes. Trois scénarios sur les cinq retenus recommandent aux opérateurs d'anticiper les orientations du marché international des produits issus de la pisciculture. Il faudrait dans ce cadre

tenir compte, par exemple, du fait que les productions tropicales pèsent de plus en plus sur ce marché et que les entreprises du secteur piscicole français de la production et de la transformation seront appelées à se préparer convenablement à une telle configuration dans laquelle elles devraient changer de taille, soit en étant absorbées soit en absorbant les plus petites d'entre elles. Il est aussi question, dans le cadre de ces scénarios, d'anticiper et d'accompagner soigneusement les demandes et les habitudes culinaires des consommateurs, notamment celles des nouvelles générations. Le scénario pessimiste sur les cinq retenus par les chercheurs et les spécialistes, est celui qui envisage une situation dont les composantes essentielles sont des contraintes qui s'additionnent (absence de volonté politique pour développer le secteur, risques environnementaux insurmontables, crises de crédibilité liées à des considérations relevant de la sécurité sanitaire, etc.).

Algérie - 14 janvier 2008

Six bassins d'élevage de poissons sur le littoral oranais

Le Ministère algérien de la Pêche et des Ressources halieutiques vient de débloquer 900 millions de dinars pour financer l'aménagement de six bassins d'élevage de poissons dans la Wilaya d'Oran. Les travaux devant débuter incessamment, rapporte le Journal EL Watan dans son édition du 14 janvier 2008, ont été confiés à une entreprise turque ayant une longue expérience dans le domaine de l'aquaculture dans le Bassin méditerranéen. Quant aux premiers sites choisis sur le littoral oranais, ils devraient être installés à Aïn Turck, Kristel, Cap Blanc, et à Mers El Hadjaj. Les études de faisabilité de ces projets ont été menées il ya trois ans par une société allemande qui a estimé que la région pourrait constituer à terme une zone de prédilection pour l'élevage de la dorade, une espèce très prisée par les consommateurs algériens, mais dont les prix restent très élevés s'agissant de la dorade pêchée en mer. Le quotidien El Watan précise, par ailleurs, que certains investisseurs locaux auraient voulu se lancer il y a quelques années dans l'élevage de l'esturgeon dans la Wilaya d'Oran pour essayer de produire du caviar. Le projet, du reste séduisant, n'a pas été retenu, tout simplement parce que les résultats d'études entreprises à cet effet ont été catégoriques : l'environnement du littoral oranais n'est pas adapté à ce genre d'élevage.

Nations Unies - 17 janvier 2008

2008 : année internationale de la pomme de terre

Les Nations Unies ont décrété 2008 « Année internationale de la pomme de terre » pour sensibiliser les décideurs et les représentants de la société civile à l'importance du secteur agricole de manière générale et de la pomme de terre, en particulier, dans la lutte contre la malnutrition et la pauvreté et dans la préservation des ressources naturelles. L'hommage international rendu tout au long de l'année 2008 à la pomme de terre, à travers plusieurs manifestations, s'explique en effet par les bienfaits de la tubercule sur la santé humaine et par ses réels atouts en matière de développement durable. Originaire des Andes péruviennes et boliviennes, la pomme de terre est réputée pour être nutritive et riche, entre autres, en protéines et en vitamines. Elle s'adapte, en outre, à presque toutes les conditions climatiques, s'accommode des sols pauvres et consomme moins d'eau que d'autres cultures, sans oublier qu'environ 85 % de la plante sont comestibles pour l'homme, contre seulement 50 % pour les céréales. Introduite en Europe par les Espagnols au XVIème siècle, la pomme de terre est cultivée aujourd'hui dans le monde entier sur quelque 195 000 Km². La Chine en est le premier producteur mondial avec environ 70 millions de tonnes sur une production totale dépassant les 300 millions de tonnes.

UE - 18 janvier 2008

Objectifs méditerranéens de la présidence slovène de l'Union européenne

C'est la première fois qu'un nouvel Etat membre européen, suite à l'élargissement de l'Union à l'Est en 2004, préside le Conseil de l'UE. La Slovénie assure en effet ce rôle au cours du premier semestre 2008, qui lui confère simultanément la présidence du Partenariat euro-méditerranéen (PEM). A l'occasion de la dernière réunion des hauts fonctionnaires du PEM, ayant eu lieu du 15 au 16 janvier 2008 à Bruxelles, la présidence slovène a souhaité rappeler toute l'importance qu'elle désirait accorder à la Méditerranée, précisant qu'elle inscrivait certains thèmes parmi les priorités d'action dans la région. Il s'agit du développement économique et social, de l'énergie, du

changement climatique, de la protection civile, du dialogue interculturel et de la lutte contre le terrorisme. Ces axes thématiques furent identifiés à Lisbonne en novembre 2007 à l'occasion de la 9ème réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères. En outre, le communiqué de presse issu de la réunion des hauts fonctionnaires a souligné une fois de plus que le "PEM demeurerait le cadre unique de dialogue et de coopération renforcés pour de nombreux domaines relevant d'intérêts communs". Il faut ici indiquer qu'à partir de cette année, le PEM s'est élargi à deux nouveaux Etats, l'Albanie et la Mauritanie, englobant ainsi désormais pas moins de 39 pays (UE27+12). Il convient de rappeler par ailleurs la préparation, au cours de ce premier semestre 2008, de plusieurs rencontres ministérielles au niveau euro-méditerranéen : en Egypte au mois de février sur la société informatique, au Maroc en avril sur le tourisme et en Grèce au mois de mai sur le dialogue interculturel. Pour rappel, 2008 a été désignée "année européenne du dialogue interculturel".

UE – 18 janvier 2008

Interrogations sur les produits issus d'animaux clonés

L'agence américaine du Médicament et de l'Alimentation a rendu mardi 15 janvier 2008 son verdict à propos du lait et d'autres produits issus d'animaux clonés. Ils sont « aussi sûrs que les aliments que nous mangeons tous les jours », estime-t-elle dans son dernier rapport sur le sujet. L'autorisation concerne pour le moment uniquement les bovins, les porcs et les chèvres. S'agissant des moutons, la FDA (Food and Drug Administration) recommande de continuer les études et les analyses pour parvenir à un avis scientifique tranché sur la qualité nutritive de ces produits et leurs effets sur la santé humaine et animale. En Europe, l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), basée à Parme (Italie), vient d'émettre un avis allant dans le même sens. Mais celui-ci n'est pas définitif. De plus, la plupart des agences nationales européennes de sécurité alimentaire appartenant aux pays membres de l'Union européenne restent dubitatives quant à la possibilité d'arrêter à court terme un avis tranché sur la question. Ainsi, l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) préconise-t-elle la poursuite des études sur plusieurs générations d'animaux issus de parents clonés afin de mieux appréhender les risques du clonage sur la santé humaine et animale. Au cas où un tel verdict est rendu à court terme en Europe, il n'est pas exclu que cela débouche sur un échec commercial compte tenu du fait que les consommateurs européens ne sont toujours pas prêts à franchir le pas et à mettre dans leurs assiettes des produits clonés, ce qui devrait amener certains pays dont la France à interdire leur importation, une fois commercialisés.

Maroc – 18 janvier 2008

Les pluies d'automne atténuent les craintes d'une nouvelle année de sécheresse

Il faudra certainement attendre encore au moins deux mois pour espérer, pour de bon, que la campagne agricole automnale de 2008 sera plus prometteuse au Maroc que la précédente. Néanmoins, les prémisses d'un tel espoir semblent s'esquisser grâce aux précipitations enregistrées dans la plupart des zones agricoles du pays, au cours du dernier mois de 2007. Selon la dernière note mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib, le cumul pluviométrique moyen national a atteint, en effet, depuis le début de la campagne jusqu'au 25 décembre dernier, 131 mm soit une hausse d'environ 38 % par rapport au niveau enregistré au cours de la même période de 2006. Les auteurs de la note estiment que les pluies abondantes recueillies au cours du mois de décembre dernier sont de nature à améliorer sensiblement l'état végétatif des cultures d'automne, notamment pour les céréales. A cet égard, ils précisent que la superficie totale semée en céréales cette année s'est élargie par rapport à l'année dernière d'environ 38 %. Les pouvoirs publics ont encouragé d'ailleurs les producteurs à s'investir de manière résolue cette année dans les cultures céréalières afin de limiter les importations dues aux aléas climatiques. Aussi ont-ils procédé, au cours de la campagne actuelle, au renforcement du système d'assurance par le biais de subventions devant aider les agriculteurs à mieux supporter les contrecoups d'un possible maintien du cycle de sécheresse. C'est ainsi que la superficie céréalière assurée, au titre de l'actuelle campagne, a augmenté de 45 % par rapport au niveau atteint à la même date au cours de la campagne précédente. Il faut rappeler que le Maroc a été obligé de recourir massivement aux importations d'une bonne partie de ses besoins alimentaires, dans la mesure où la dernière

campagne s'est soldée par une maigre récolte ne dépassant pas les 20 millions de quintaux contre une récolte moyenne annuelle de 80 millions de quintaux.

Algérie – 23 janvier 2008

Le dispositif de veille concernant la grippe aviaire toujours actif

Tous les responsables algériens ayant en charge la lutte contre la grippe aviaire sont formels : jusqu'ici aucun foyer n'a été enregistré. La dernière mise au point faite sur ce sujet a été apportée, le 22 janvier 2008, par Madame Samia Amrani, Coordinatrice du dossier « grippe aviaire » au Ministère de la Santé. Tous les résultats des prélèvements effectués l'année dernière dans toutes les régions algériennes, se sont avérés négatifs, a-t-elle précisé. « Pour autant, la vigilance reste de mise », a insisté Madame Amrani. A titre d'exemple, 32 canaris et pigeons en provenance de pays européens ont été refoulés en décembre 2007. Par ailleurs, des dispositions bien étudiées ont été prises pour contrecarrer une éventuelle pandémie de grippe aviaire. Des consignes précises ont été données pour que les couloirs empruntés par les oiseaux migrateurs soupçonnés de contribuer à la propagation du virus de la maladie soient constamment surveillés. Madame Amrani a indiqué aussi que le stock de tamiflu, un antiviral entrant dans le traitement de la maladie, permet à l'heure actuelle de couvrir les besoins d'environ 25 % de la population, et ce, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En outre, les autorités algériennes ont passé avec l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) des accords permettant l'accès à des quantités supplémentaires de tamiflu, en cas de besoin.

Tunisie – 23 janvier 2008

Une campagne dynamique pour promouvoir l'huile d'olive

La Tunisie s'efforce de mener une campagne sans précédent, au cours de l'année 2008, pour promouvoir l'huile d'olive, un produit national devenu stratégique au fil des années. La présence de l'huile d'olive tunisienne sera renforcée dans les salons internationaux. Des décideurs et des journalistes spécialisés dans l'alimentation seront souvent invités par les opérateurs concernés, à l'occasion de manifestations s'inscrivant dans ce cadre dont notamment un concours qui sera organisé pour honorer la meilleure huile d'olive conditionnée. Les Tunisiens sont conscients que les résultats des campagnes devant être entreprises à l'avenir en faveur de l'huile d'olive locale seront surtout tributaires de la manière dont celle-ci aura conquis de nouveaux marchés extérieurs à travers le conditionnement. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics et tous les autres opérateurs comptent porter les quantités d'huile conditionnée à 10 % des exportations oléicoles nationales à l'horizon 2011, avec une progression de deux points tous les ans. En effet, cette proportion ne dépasse pas 1 % aujourd'hui. Pour ce faire, la Tunisie mise tout d'abord sur ses propres structures d'appui à la filière de l'huile d'olive. Il s'agit, en l'occurrence, du Centre Technique de l'Agroalimentaire, du Technopole Agroalimentaire de Bizerte, du Centre d'Emballage et de Conditionnement, de l'Institut de l'Olivier de Sfax et de l'Office de l'Huile. Mais le pays compte également beaucoup sur des partenaires extérieurs tel le Fonds d'Accès aux Marchés d'Exportation (FAMEX).

Grèce – 24 janvier 2008

Agir vite pour assurer le développement durable des ressources halieutiques

L'avertissement est on ne peut plus clair. Son auteur n'est autre que Kostas Papaconstantinou, Directeur de l'Institut des Ressources marines du Centre hellénique de Recherches marines (ELKESE). Ce propos rapporté par le quotidien grec « Ta Nea » qui attribue les dangers pesant de plus en plus sur la faune maritime grecque en particulier et celle de la Méditerranée tout entière, de manière générale, a deux facteurs majeurs : la surpêche et la pollution. Selon d'ailleurs une étude publiée par l'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA) et citée par le journal grec, entre 65 et 70 % des poissons commercialisés en Grèce proviendraient de la surpêche. Quant aux zones côtières marines grecques les plus menacées par les différents types de pollution, elles sont la baie d'Eleusis, le golfe Saronique, le golfe de Thessalonique, le golfe Pagasitique et le golfe Ambracique. Quoi qu'il en soit, les chercheurs grecs travaillant sur la question sont aujourd'hui unanimes pour dire que la modernisation des techniques de pêche, au cours des trois dernières décennies, a eu des impacts négatifs à la fois sur la faune marine et sur les pêcheurs grecs dont la plupart

s'adonnent à cette activité selon le mode traditionnel. Il faut rappeler, à cet égard, que les côtes grecques s'étendent sur 15000 km et que sur certaines îles, parmi les 984 que compte le pays, 40 % de la population tirent l'essentiel de leurs revenus de la mer.

Méditerranée – 25 janvier 2008

Un appel urgent pour stopper la dégradation de la biodiversité

Le réseau des Gestionnaires d'Aires marines protégées de Méditerranée vient de demander aux pays membres de la Convention de Barcelone de procéder sans tarder à la création de plusieurs aires marines protégées en Méditerranée pour s'en servir comme observatoire de la biodiversité dans la région et comme outil efficace permettant la protection, la conservation et le développement durable de certaines espèces et de certains habitats menacés de disparition. L'appel, appuyé par ailleurs par cent dix experts de la biodiversité, recommande également aux pays signataires de la Convention de Barcelone « de réguler les différents usages de la mer, d'encadrer un tourisme durable..., et d'accélérer la mise en oeuvre d'un réseau écologique complet d'aires marines protégées à l'échelle du Bassin méditerranéen ». La XVème Conférence ministérielle des parties contractantes de la Convention de Barcelone s'est réunie à Almeria (Espagne), du 15 au 18 janvier 2008. Celle-ci, signée en 1976, regroupe 21 pays de la Méditerranée et de l'Union européenne. Elle constitue le seul instrument juridique pour la protection de la Mer Méditerranée contre les différentes sources de pollution et la préservation de sa diversité biologique.

France – 25 janvier 2008

A la recherche des vaches laitières

En France, il manquerait actuellement entre 75 000 et 115 000 vaches pour que le pays puisse demeurer deuxième producteur européen de lait (environ 23 milliards de litres par an) après l'Allemagne. Or il ne sera pas facile d'y remédier rapidement pour plusieurs raisons dont celle propre à la logique interne de la reconstitution normale d'un cheptel, puisque cette opération dure normalement dix-huit mois. Parmi les autres facteurs qui n'encouragent pas forcément les producteurs français à s'investir dans le lait, il faut mentionner tout particulièrement l'éventualité d'un retournement brusque de la conjoncture économique, très favorable depuis quelques mois. On assiste, en effet, à une augmentation sensible de la demande en matière de lait, de yaourt et de fromage, notamment en Europe et au Moyen-Orient. En outre, les stocks de lait européens ont diminué au cours des derniers mois dans un contexte, en outre, de hausse sensible du prix. En France, les prix du lait ont augmenté de 37 %, durant la seule année 2007, selon les chiffres de la Fédération nationale des Producteurs de Lait. Il est à noter que beaucoup d'anciens producteurs de lait qui se sont convertis depuis plusieurs années dans les céréales hésitent toujours à franchir le pas et reprendre une activité prometteuse mais qu'ils ont dû abandonner à cause de la surproduction des années 1990. Certains d'entre eux semblent toutefois intéressés par le créneau du lait biologique qui se porte assez bien. D'après le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les« quantités de lait bio sont multipliées par quatre depuis 1998... La part du bio dans la collecte augmente, mais elle ne représente en 2006 que 1% du total ».

Février 2008

France - 14 février 2008

La France prépare la métamorphose de ses forêts sous l'effet du changement climatique

L'avenir des forêts françaises se jouera après 2050 quand la fréquence des canicules aura augmenté dans le pays. C'est l'une des principales conclusions retenues par l'ensemble des recherches scientifiques menées jusqu'ici par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), l'Institut National de Recherche agronomique (INRA) et Météo France à propos de l'impact du changement climatique sur les forêts. Pour bien préparer celles-ci à mieux supporter les effets nocifs d'un tel changement, la Société forestière qui gère en France 250 000 hectares de forêts privées expérimente depuis plusieurs années des essences plus résistantes à la

sécheresse importées surtout d'Australie et de certains pays d'Europe centrale dont la Hongrie, lesquels connaissent aujourd'hui des étés caniculaires que la France connaîtra dans quelques décennies. Pour le moment, les résultats de cette expérience semblent très prometteurs, selon les responsables de la Société Forestière. Mais, il faudrait faire preuve de beaucoup de patience, insistent-ils car la nature ne réagit pas toujours en fonction des attentes des hommes.

Maroc - 15 février 2008

Les produits marocains du terroir seront protégés par des signes distinctifs

Attendue depuis plusieurs années par les producteurs marocains, la loi relative « aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires » vient d'être finalement adoptée. L'initiative vise à mieux valoriser les produits typiques de qualité et ceux notamment faisant partie du patrimoine national, aussi bien auprès des consommateurs marocains que ceux de l'extérieur. Elle s'inscrit également dans une démarche devant contribuer à lutter contre le piratage des produits d'origine, un vrai problème auquel se heurtent encore bien des producteurs sur la rive sud de la Méditerranée. Le texte de la loi adoptée, qui attend d'être publié dans le Journal officiel pour être appliqué, classe en trois catégories les produits concernés : les produits animaux avec entre autres certaines races ovines (Sardi, Beni Guil, Daman...), les sardines de Safi et d'Agadir ; les produits végétaux avec par exemple les dattes Mejhoul, la figue du Gharb et les grenades de Haouz ; enfin les produits transformés issus des deux premières catégories. La loi procède également à la définition de signes « officiels » concernant les indications géographiques (IG,) les appellations d'origine (AO) et le label agricole (LA). Elle définit, en outre, les conditions de reconnaissance et de protection de ces produits, celles relatives à l'étiquetage des produits certifiés et enfin les sanctions encourues en cas de manquement aux dispositions légales. A noter, en conclusion, qu'il est prévu de créer une commission nationale ayant en charge le suivi de ce dossier.

Algérie - 18 février 2008

Lancement du Programme algérien du Renouveau rural

« Il n'y a pas de territoires sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets » a affirmé M. Rachid Benaïssa, Ministre Délégué algérien chargé du Développement rural en présidant le premier séminaire consacré au Programme du Renouveau rural. Il s'agit d'un grand chantier lancé au début de l'année 2008 pour répondre à un triple objectif : permettre aux habitants des zones rurales d'utiliser efficacement les ressources naturelles et financières dont disposent ces régions pour impulser un développement intégré et durable, améliorer sensiblement les conditions socio-économiques des populations rurales et contribuer aux efforts nationaux visant à garantir la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population algérienne. L'Etat algérien a, d'ores et déjà, débloqué six milliards de dinars pour financer les projets inclus dans ce nouveau programme, au cours de l'année 2008. Les agriculteurs comptent parmi les premiers bénéficiaires des aides accordées à cet effet. Mais les projets fiables présentés par les autres opérateurs agissant directement pour redynamiser les zones rurales font l'objet eux aussi d'une attention particulière. C'est le cas, entre autres, des pêcheurs, des artisans, des industriels respectueux des impératifs environnementaux. Pour faciliter la mise en oeuvre du Programme du Renouveau rural, lequel doit s'étendre sur cinq ans, les pouvoirs publics misent sur la formation et sur trois outils essentiels : une banque de projets de proximité, une base de données informatisée sur toutes les communes d'Algérie pour faciliter la prise de décisions et un système de suivi des projets, accessible en ligne aux experts.

Algérie - 19 février 2008

Investissements privés étrangers dans le secteur agricole

Le 13 février 2008, la société Emirates international investment company (EIIC), basée aux Emirats Arabes Unis, a annoncé un renforcement de ses investissements existants en Algérie, visant des projets structurants pour l'économie locale, à commencer l'agriculture et le développement rural. Cette volonté s'inscrit dans le prolongement du projet financé par EIIC de construire en Algérie la plus grande ferme laitière d'Afrique, aux environs de Tiaret. D'un investissement global de l'ordre de 150 millions de dollars, le futur complexe comportera 10 000 vaches laitières, le tout adossé à

un deuxième projet centré sur la production fourragère et agricole et destiné à satisfaire les besoins de la ferme laitière. Ce projet permettra de donner une nouvelle dimension à la production laitière nationale en promouvant une filière intégrée susceptible de réduire la facture d'importation de la poudre de lait et la dépendance de l'Algérie vis-à-vis des fluctuations des prix sur les marchés internationaux.

Tunisie – 19 février 2008

Quelle ouverture pour les échanges agricoles avec l'Union européenne ?

La Tunisie fut le premier pays partenaire méditerranéen de l'Union européenne à signer en 1995, conformément aux engagements pris lors de la Déclaration de Barcelone, un accord d'association afin de mettre en place progressivement une zone de libre-échange économique entre les deux parties. Entré pleinement en vigueur au 1er janvier 2008, cet accord reste toutefois incomplet et pour l'heure essentiellement concentré sur les produits manufacturés et industriels. Outre la question des services, le dossier stratégique actuel se situe au niveau des produits agricoles, suite à la décision prise fin 2005 par la Commission européenne d'ouvrir des négociations sur l'agriculture avec chacun des pays méditerranéens du Sud qui le souhaite. Si les tractations ont rapidement avancé avec l'Égypte et la Jordanie, et semblent s'accélérer aujourd'hui avec le Maroc, la Tunisie reste encore hésitante sur cette libéralisation progressive des échanges agricoles avec l'Europe, compte tenu des sensibilités socio-économiques du secteur. Les autorités tunisiennes ont donc décidé de ne pas se précipiter dans ce processus. Ainsi, le ministre du Commerce, M. Ridha Touiti a déclaré à la fin du mois de janvier que cette libéralisation des échanges ne se fera que progressivement et comportera une liste de produits dits sensibles qui seront exclus de la négociation. Deux préoccupations animent les autorités tunisiennes sur ce dossier : comment améliorer d'une part la compétitivité des produits agricoles locaux face à la concurrence mondiale et comment maintenir d'autre part un dynamisme en zones rurales qui ne serait pas exclusivement tourné vers des activités économiques à vocation agricole ? C'est pourquoi les négociations agricoles avec l'Union européenne feront l'objet de plusieurs rounds en 2008 et vraisemblablement aussi en 2009. A ce titre, il a été décidé de mettre en place en Tunisie une commission interministérielle placée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, qui sera en charge de suivre les négociations sur la libéralisation des échanges de produits agricoles.

Marché mondial - 19 février 2008

Pour les céréales, des prix élevés malgré la hausse de la production

L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) vient de publier une nouvelle étude concernant la situation et les perspectives mondiales des marchés céréaliers, pour notamment souligner que l'année 2008 devrait être marquée par le maintien de prix élevés pour la plupart des céréales et ce, en dépit d'une production globale à la hausse. Cette dernière s'explique par une météorologie plus clémente ces derniers mois pour les producteurs américains et européens. Malheureusement, les stocks céréaliers mondiaux demeurent bas et la demande continue de croître, notamment à destination de l'alimentation animale. Il est à rappeler d'ailleurs que les prix internationaux du blé ont augmenté de 83 % entre janvier 2007 et janvier 2008. Cette tendance conduit à élargir l'assiette financière que les pays importateurs consacrent aux produits céréaliers, sans oublier que depuis plusieurs mois, on assiste dans de nombreux pays à une croissance sensible du prix des produits de base pour les consommateurs. Et tout semble indiquer que l'année 2008 prolongera cette dynamique haussière, qui outre les céréales, touche également les produits laitiers, les huiles et les matières grasses.

Espagne - 19 février 2008

Nouveau plan de développement pour le secteur de la pêche

Le secteur de la pêche traverse une crise depuis quelques semaines, essentiellement économique compte tenu du renchérissement du coût du carburant qui pèse irrémédiablement sur les activités des marins pêcheurs espagnols. D'ailleurs, la Confédération espagnole de la pêche (Cepesca) avait menacé d'organiser de grandes manifestations pour exprimer les mécontentements d'une profession appelant à davantage de soutiens de la part des pouvoirs publics. Le Ministère de

L'Agriculture et de la Pêche s'est donc récemment lancé dans la promotion d'un « Plan de réactivation » pour l'année 2008, afin d'optimiser la compétitivité du secteur halieutique. Ce plan se définit par une série de mesures telles la gestion durable des ressources, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, la modernisation des bateaux, l'appui à la recherche et à l'innovation, la création de nouvelles organisations professionnelles et le développement de la qualité pour les produits de la pêche. Un budget de 236 millions € est prévu pour mettre en œuvre ce Plan de réactivation du secteur de la pêche.

Maroc – 20 février 2008

Flambée des prix de l'huile de table au Maroc

Les producteurs marocains ont la possibilité de contenir les augmentations successives de l'huile de table au Maroc. C'est ce que pensent aujourd'hui les responsables de l'association marocaine des raffineurs d'huile et des triturateurs. Pour ce faire, ils proposent aux autorités publiques d'augmenter le prix d'achat, chez les agriculteurs, des graines locales de tournesol. Une telle mesure est incontournable, estiment-ils, pour répondre à un triple objectif : inciter les agriculteurs à produire en grande quantité des huiles végétales, permettre aux industriels de rentabiliser au moins les investissements consentis dans la filière et contribuer, autant que faire se peut, à la baisse des prix de l'huile de table qui aura augmenté à cinq reprises au cours des huit derniers mois. Le Ministère de l'Agriculture se penche sérieusement sur la question et compte faire des propositions aux opérateurs d'ici quelques semaines. Il est d'ailleurs sensible aux arguments apportés par l'association des raffineurs d'huile et triturateurs. «L'Economiste », quotidien marocain les résume en ces termes : alors que les industriels locaux peuvent traiter sur place 700 000 tonnes de graines oléagineuses par an, la quantité produite par le Maroc annuellement suffirait tout juste à couvrir trois jours de consommation nationale.

Algérie – 21 février 2008

Bâtir la filière de l'huile d'olive algérienne autour de labels de qualité

En Algérie, l'huile d'olive peut être une vraie vitrine des produits agricoles et agroalimentaires que le pays saura exporter à l'avenir, tout en la valorisant davantage sur le plan national. Selon un exploitant algérien dont les propos ont été rapportés récemment par le quotidien national « El Watan » , « la quasi-totalité de l'huile d'olive algérienne est impropre à la consommation ». Il reconnaît certes que telle qu'elle est consommée aujourd'hui, cette huile n'est pas nuisible à la santé, mais qu'il est temps de la promouvoir autour de labels de qualité. Tous les opérateurs sont unanimes pour dire que les variétés d'olives pouvant s'imposer aux consommateurs où qu'ils soient, existent dans plusieurs régions du pays dont celles particulièrement d'Annaba, de Skikda et des Aurès. Parmi ces variétés qui méritent de porter des labels géographiques, il faut citer la blanquette, la rougette et la Chemlell. Dans les régions de Khenchela et de Tébessa, la variété baptisée « Ferken » est réputée pour son excellente qualité. En outre, elle peut donner jusqu'à 30 litres par quintal. Notons que l'Algérie compte aujourd'hui environ 20 millions d'oliviers s'étalant sur une superficie de 250 000 hectares. Si la production nationale annuelle d'huile d'olive se situe entre 9 000 et 15 000 tonnes, elle pourrait être multipliée au moins par trois au cours de la prochaine décennie, compte tenu de l'engouement grandissant des consommateurs locaux et un peu partout dans le monde pour ce produit.

France, Italie – 21 février 2008

Les apiculteurs français et italiens très inquiets face à la mortalité anormale des abeilles

Malgré un répit enregistré en 2007 en ce qui concerne la mortalité massive des abeilles en France et en Italie, les apiculteurs et les associations environnementales demeurent très inquiets à propos des conséquences à la fois économiques, sociales et écologiques de la disparition chaque année de millions d'abeilles. Quelques chiffres suffisent à eux seuls pour comprendre le désarroi des apiculteurs. Au cours des cinq dernières années, le taux de mortalité des abeilles domestiques, dans les deux pays, a atteint une moyenne se situant entre 30 et 50 % des colonies, à la sortie de l'hiver, contre seulement 5 à 10 % auparavant. Selon Pierre Testu, animateur en France du « Réseau Biodiversité pour les Abeilles », les premières observations hivernales de terrain sur l'état sanitaire des ruches ont montré que le taux de mortalité allait de 5 à 90 % des colonies. Le même

constat a été dressé dans plusieurs pays méditerranéens du Nord dont l'Italie. Certaines études incriminent, à cet égard, l'usage excessif de pesticides dont le Régent et le Gaucho interdits en France en 2004 sur certaines cultures visitées par les abeilles. Un récent rapport élaboré par un comité dépendant du Ministère français de l'Agriculture conclut, à propos du régent, qu'il « fait courir des risques inacceptables » aux abeilles. Mais les chercheurs travaillant depuis longtemps sur ce sujet sont plutôt favorables à la thèse selon laquelle plusieurs éléments expliqueraient la disparition anormale des abeilles domestiques en Europe et ailleurs. Outre les pesticides, ils citent le développement des monocultures et des maladies pathogènes parasitaires ou virales et l'apparition, en tout cas en France, d'une nouvelle menace : le frelon asiatique introduit en 2005 et causant de plus en plus de ravages dans les ruches du Sud-Est pour le moment. Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que les abeilles assurent 80 % des espèces végétales par la pollinisation, soit environ 35 % des ressources alimentaires mondiales. C'est la raison pour laquelle, certains apiculteurs plaident actuellement pour le développement de jachères spécifiquement apicoles.

France – 29 février 2008

Une vaste campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale en France

La France pourra vacciner 15 millions de bovins et plus de dix millions de petits ruminants contre la fièvre catarrhale. La campagne de vaccination devra toucher l'ensemble du cheptel français. D'ailleurs, le Ministère de l'Agriculture a élaboré un vaste programme concernant les mesures de soutien aux éleveurs du cheptel bovin, ovin et caprin pour les aider à mener ce travail. Il a prévu ainsi d'apporter sa contribution pour que 40 millions de doses soient disponibles entre avril et août 2008 notamment dans les seize départements touchés par la maladie depuis 2006. Pour l'achat des vaccins, l'Etat français s'est engagé à verser 10 millions d'euros, le reste de la somme qui reste à préciser étant à la charge de la Commission européenne. Il financera aussi 50 % de la campagne qui devra se terminer à la fin de l'année 2008. Par ailleurs, le Ministère de l'Agriculture a annoncé que les éleveurs devraient recevoir des aides supplémentaires d'environ 7 millions d'euros pour leur permettre de compenser en partie les pertes qu'ils auront subies à cause de la maladie et pour alléger leurs charges. Rappelons qu'au moins une dizaine de pays membres de l'Union européenne sont aujourd'hui affectés par la fièvre catarrhale appelée également « maladie de la langue bleue » et transmise par une espèce de moucheron piqueur, les colicoïdes. Il s'agit notamment de la France, l'Allemagne, la Belgique, Les Pays-Bas, le Luxembourg et le Royaume-Uni.

Algérie – 29 février 2008

Mieux utiliser en Algérie les résultats des recherches scientifiques pour mieux adapter les cultures aux contraintes naturelles et climatiques

Il importe à l'avenir de bien tenir compte des recommandations faites par les chercheurs, portant notamment sur les limites d'exploitation des terres et des ressources hydriques algériennes. C'est la conclusion essentielle retenue à l'issue des travaux de premières assises nationales sur la recherche scientifique et du forum de valorisation des acquis de la recherche, organisés à Alger au milieu du mois de février 2008. Il ressort, en effet, des différentes communications présentées lors de cette manifestation qu'il n'est plus possible d'encourager les producteurs à cultiver des céréales dans des zones peu irriguées ou celles relevant de l'agriculture où la pluviométrie ne correspond pas aux besoins de la céréaliculture. De telles régions peuvent, en revanche, articuler leur activité agricole autour de l'arboriculture, l'élevage extensif et d'autres activités agricoles s'accommodant des contraintes naturelles et climatiques. Parmi les conclusions importantes de ces assises, il faut citer aussi celle qui recommande de placer toute activité agricole à l'avenir dans un contexte précis : celui du développement rural durable. En dehors de ce cadre, ont insisté la plupart des intervenants, même les zones les plus fertiles et les mieux pourvues en eau ne sauront tenir bon face aux excès de la surexploitation.

Nations Unies – 29 février 2008

Les mers et les océans malades à cause de la surpêche, des pollutions et des changements climatiques

C'est le moment d'agir pour face face aux dangers qui guettent aujourd'hui les océans et les mers. Si les décideurs politiques remettent à plus tard l'action en faveur de la faune et de la flore marines, les risques seront multiples. Cet avertissement est lancé par les auteurs du rapport publié par l'ONU à l'occasion de la session extraordinaire tenue à Monaco par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) du 20 au 22 février 2008. Le document met en exergue les dégâts écologiques et économiques dus à la surpêche, la pêche illégale et notamment le chalutage de fond, une technique de pêche qui est devenue prospère via des entonnoirs traînés dans les grands fonds des mers et des océans et dont les conséquences sur l'environnement marin sont semblables à celles causées par la désertification sur terre. Les auteurs du rapport s'attardent également sur les effets des changements climatiques sur l'environnement marin au cours des vingt dernières années. Plusieurs espèces sont plus que jamais menacées, précisent-ils, à cause de ce phénomène. C'est le cas par exemple de plusieurs variétés de plancton, l'une des bases de la chaîne alimentaire. Il en est de même des récifs coralliens où de nombreuses espèces trouvent leur nourriture. La pollution maritime d'origine terrestre représente, quant à elle, environ 80 % des dégâts environnementaux maritimes dans le monde. Il est urgent d'agir vite, concluent les experts de l'ONU, pour atténuer au moins l'impact des activités humaines sur les mers et les océans, lesquels demeurent la racine du mal.

Mars 2008

Changement climatique et agriculture - 5 mars 2008

L'agriculture au Sud de la Méditerranée pourrait subir de lourds impacts

Du 1er au 5 mars 2008, au Caire, se tient la 29ème conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, dont l'un des thèmes principaux concerne les conséquences du changement climatique pour l'agriculture de la région. A ce titre, un rapport a été publié, reprenant notamment les analyses produites en 2007 par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le document de la FAO souligne d'abord à quel point les systèmes agricoles des pays arabes méditerranéens et du Proche-Orient pourraient pâtir de la hausse des températures, l'augmentation des sécheresses et des inondations, et l'amplification de la dégradation foncière. Ces dynamiques combinées auraient un impact considérable sur la sécurité alimentaire des populations de la zone. Ensuite, il est indiqué que ces vulnérabilités accrues frapperaient en premier lieu et principalement les individus les plus pauvres, déjà exposés à de graves problèmes comme la malnutrition, la flambée des prix alimentaires de base ou le manque d'accès à l'eau potable. Le stress hydrique figure en outre parmi les risques majeurs que le changement climatique pose à la région méditerranéenne, avec en cas d'un réchauffement de trois degrés, près de 600 millions de personnes supplémentaires qui seraient frappées à la fin du siècle par des tensions sur l'accès à l'eau. Selon ce même scénario d'augmentation thermique, les productions agricoles seraient victimes d'une baisse dans les rendements, avec des pertes productives de 15 à 25 % pour le maïs en Afrique du Nord. Le rapport indique aussi que ces changements climatiques vont très vraisemblablement peser sur l'activité économique des pays de la zone, provoquant à la fois des suppressions d'emplois dans les exploitations agricoles et coûtant chaque année des points de croissance dans le budget des Etats. La désertification, qui menace déjà 38 % de la population en Tunisie, 70 % en Turquie, 50 % au Liban et en Algérie ou 80 % au Maroc, constitue enfin l'un des phénomènes les plus visibles et les plus déstabilisants pour la région, tandis qu'une élévation du niveau de la mer Méditerranée aurait un impact notable sur le Delta du Nil en Egypte.

Maroc - 5 mars 2008

Développement du projet de pôle halieutique à Agadir

Fort d'un accord-cadre signé en mars 2007, le projet visant à mettre en place un pôle stratégique à Agadir consacré aux produits de la mer continue sa progression. En effet, une réunion récente entre les différents acteurs de cette initiative (région du Souss-Massa-Drâa, Fonds Igrane, Crédit agricole marocain, Medz) a permis de faire le point sur trois terrains d'analyse préliminaire, explorés en amont du lancement opérationnel du pôle. D'abord, un diagnostic a été établi pour la filière halieutique au niveau mondial, régional et local en examinant la disponibilité des ressources marines ou encore les réglementations douanières et sanitaires. Ensuite, un benchmarking à l'international a été réalisé de sorte à repérer les bonnes pratiques de pôles halieutiques tels le Seafood Hub de l'île Maurice ou celui de Vigo qui reste le premier port de pêche de l'Union européenne. Enfin, le troisième volet de l'étude confiée au cabinet Valyans Consulting a cherché à identifier les couples marchés/produits porteurs afin de rendre plus compétitif le secteur de la pêche au Maroc. Il convient de rappeler qu'Agadir a été motivé par une série de potentialités qu'offre le site: c'est la capitale de la région du Souss-Massa-Drâa, le lieu est suffisamment proche des grands centres de consommation du Royaume, et Agadir dispose d'infrastructures modernes (deux aéroports, cinq ports complémentaires) avec d'ici peu l'ouverture d'une autoroute reliant la ville à Marrakech. Ces avantages sont complétés par un dispositif halieutique important, composé de la plus grande plate-forme de transformation des produits de la mer du pays, une zone industrielle dotée de nombreuses unités dynamiques de production, sans oublier plusieurs instituts de recherche et de formation.

France – 6 mars 2008

Mise en oeuvre d'un Plan pour une pêche durable et responsable

Désormais opérationnel, le nouveau plan français de pêche décidé par Nicolas Sarkozy, Président de la République française, et préparé par Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, mobilisera 310 millions d'euros répartis sur trois ans (2008-2010). Il vise essentiellement à soutenir les efforts de l'ensemble des opérateurs pour vivre décemment de leurs activités et à pérenniser une exploitation écologique des ressources halieutiques. Elaboré après des discussions avec ces opérateurs, le plan mis en oeuvre depuis le mois de février 2008 s'articule autour d'une quinzaine de mesures dont la majeure partie a déjà été enclenchée. Celles dont les résultats sont surtout attendus avec impatience par les pêcheurs concernent notamment les aides apportées par l'Etat dans le cadre de l'installation des jeunes marins pêcheurs, la modernisation et la restructuration de la flotte de pêche et les actions de recherche et de développement destinées à réduire la dépendance des navires de pêche au gazole et à augmenter le nombre de moteurs fonctionnant à l'énergie propre. Par ailleurs, le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche examine en ce moment des dispositifs visant à apporter des aides complémentaires aux pêcheurs, en contre partie des services qu'ils peuvent rendre au titre de l'intérêt général et qui contribuent à la préservation de l'environnement marin. Les mesures devant être prises à cet égard seront mises en oeuvre en étroite collaboration avec la Commission européenne.

Production alimentaire - 6 mars 2008

Une victoire partielle des producteurs italiens du parmesan

La Cour européenne de Justice, qui siège à Luxembourg, a refusé de sanctionner l'Allemagne à propos de son attitude à l'égard de la vente sur son territoire de fromages allemands indûment appelés « parmesan », une appellation d'origine protégée depuis 1996. Il faut rappeler que c'est la Commission européenne qui a saisi cette Cour en 2004 pour contraindre les autorités allemandes à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher une telle pratique commerciale illégale. Or, les juges n'ont pas donné raison à la requête de Bruxelles estimant qu'il « n'y a pas d'obligation pour un Etat membre de l'Union européenne de prendre d'office les mesures nécessaires en vue de sanctionner, sur son territoire, les atteintes à ces appellations provenant d'un autre Etat membre ». Mais la Cour n'a pas non plus donné raison à l'Allemagne sur un autre aspect de l'affaire. Les Allemands estiment, en effet, que le terme « parmesan » est tout simplement un terme générique, ce que contestent les juges qui pensent que ce vocable est au contraire bel est bien l'évocation de l'appellation d'origine contrôlée. En Italie, l'arrêt de la Cour européenne de Justice a partiellement

réconforté les autorités. Qualifiant la décision « importante pour tout le système des dénominations d'origine protégée », Paolo de Castro, Ministre italien de l'Agriculture a déclaré que son pays ferait « immédiatement une proposition d'ajustement des règles de la Commission pour que tous les Etats membres où sont commercialisés les produits certifiés réalisent eux-mêmes les contrôles ». Quant à l'association des exploitants du Parmigiano-Reggiano, elle a précisé dans un communiqué que l'arrêt levait au moins « les ambiguïtés derrière lesquelles se cachaient les contrefacteurs qui ont provoqué des dommages économiques et terni l'image d'un produit sur lequel repose l'activité de 20 000 personnes ».

Commission européenne – 7 mars 2008

La Commission européenne débloque 160 millions d'euros pour aider environ 19 millions de personnes victimes de pénuries alimentaires graves

La première décision prise par la Commission européenne en matière d'aide alimentaire pour 2008 vient d'être annoncée par Louis Michel, Commissaire européen responsable du Développement et de l'Aide humanitaire. Il a indiqué, à cet effet, qu'une enveloppe de 160 millions d'euros sera utilisée pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables victimes de pénuries alimentaires à la suite de catastrophes naturelles, de crises économiques et politiques et de conflits armés. Selon une première estimation faite par la Commission européenne, environ 19 millions de personnes bénéficieront de cette aide dans plusieurs régions du monde. Une liste de pays et territoires jugés prioritaires a été établie sur la base d'une évaluation détaillée du degré d'insécurité alimentaire. Elle comprend seize pays et les Territoires palestiniens (Cisjordanie et Bande de Gaza). La gestion de l'aide apportée dans ce cadre sera confiée au Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et à des Organisations non gouvernementales.

Environnement – 13 mars 2008

Le réchauffement climatique : une menace pour la paix internationale

Non seulement le réchauffement climatique constitue une vraie menace pour la diversité biologique et pour l'environnement, mais il incarne un multiplicateur d'autres menaces qui vont jusqu'à mettre en danger la paix internationale. Telle est la conclusion essentielle d'un rapport soumis aux chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de l'Union européenne réunis à Bruxelles les 14 et 15 mars 2008. Javier Solana, Haut représentant de l'Union européenne chargé de la Politique étrangère et de la Sécurité commune et Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne aux Relations extérieures et à la Politique de Voisinage ayant suivi de près l'élaboration de ce travail veulent que l'Union européenne agisse vite avant qu'il ne soit trop tard pour atténuer les effets négatifs de l'effet de serre sur la stabilité dans tous les pays européens et leurs voisins du Nord et du Sud. Le rapport met particulièrement l'accent sur les conflits potentiels qui pourraient éclater en Europe ou dans les régions limitrophes à cause des tensions liées à la pénurie d'eau, à l'approvisionnement énergétique et à l'exploitation des ressources des zones polaires facilitée, de plus en plus, par le réchauffement climatique. Il attire aussi l'attention des décideurs politiques des pays membres de l'Union européenne sur les dangers économiques et sécuritaires de l'élévation du niveau de mer et des migrations « environnementales » qui pourront « se traduire par une augmentation du nombre des conflits dans les régions de transit et de destination ». Les auteurs du rapport demandent surtout à ces décideurs de renforcer les capacités de « recherche, d'analyse, de suivi, et d'alerte rapide » et d'améliorer les dispositifs actuels de protection civile et de gestion des crises face notamment aux catastrophes naturelles.

Tunisie – 13 mars 2008

Des chercheurs tunisiens distingués pour des innovations en matière de développement durable

Plusieurs chercheurs tunisiens viennent de se faire distinguer par des innovations qui répondent toutes à un triple objectif : augmenter les rendements agricoles, rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et préserver l'environnement. C'est, par exemple, le cas de nouvelles techniques de micro-irrigation conçues par Chehbani Bellachhab, chercheur à l'Institut des Régions Arides (IRA) de Medenine. Il s'agit de techniques permettant d'emmagasiner l'eau à l'intérieur du

sol, de la protéger contre l'évaporation et de toute autre forme de dilapidation, d'alimenter les nappes phréatiques et les racines des végétations pendant une période pouvant durer quatre ans. A l'IRA de Médenine également, une équipe de chercheurs vient de donner naissance par insémination artificielle, et ce pour la première fois en Tunisie, d'un outardeau. C'est un exploit d'autant plus important que la reproduction naturelle de l'outarde en captivité est presque impossible, soutiennent les membres de l'équipe distinguée. Parmi les autres chercheurs distingués, Ammed Namsi qui travaille au Centre régional de Recherche en Agriculture oasisienne de Tozeur mérite vraiment une mention spéciale parce qu'il est jeune et qu'il vient de démontrer, pour la première fois à travers une thèse de doctorat, l'efficience d'une technique permettant le dépistage précoce des feuilles croissantes des palmiers dattiers des oasis tunisiennes. Un dernier mot enfin à propos d'Abdelhafidh Hemissi, un ingénieur agricole spécialisé dans l'élevage bovin. Il a mis au point une nouvelle composition de fourrage naturel économique à haut rendement favorisant une amélioration sensible de la production de lait. Le nouveau fourrage est un mélange de maïs, d'orge et de fourrage vert.

Commission européenne – 13 mars 2008

Les grandes lignes de la nouvelle réforme de la PAC bientôt entérinées par la Commission européenne

Lors du prochain Conseil européen devant avoir lieu les 17 et 18 mars 2008 à Bruxelles, à propos de l'agriculture et de la pêche, les Ministres concernés devront valider les grandes lignes du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC) adopté à une large majorité fin février par le Parlement européen. Ce bilan, dressé par la Commission européenne en concertation avec les 27 Etats membres de l'Union, propose de poursuivre les réformes de la PAC en tenant compte des défis socio-économiques mais aussi écologiques auxquels seront confrontées à l'avenir les agricultures européennes. Il faut rappeler que, dans sa première communication sur le sujet au mois de novembre 2007, la Commission avait proposé d'articuler la nouvelle réforme sur trois axes. D'abord, la simplification du régime des paiements des aides à l'agriculture, conformément à l'esprit des nouvelles règles instaurées en 2003. Ensuite, la réduction progressive du niveau de soutien pour les grosses exploitations. Enfin, troisième axe, le renforcement des règles relatives à la qualité, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement. « Les aménagements que je propose seront véritablement bénéfiques pour tous, agriculteurs, consommateurs et contribuables », a insisté Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne chargée de l'Agriculture, en présentant pour la première fois ce projet en automne 2007 devant les Ministres ayant en charge le dossier. Il est prévu que la Commission européenne annonce le 20 mai 2008 de manière formelle les propositions définitives qui auront été retenues dans le cadre de la nouvelle réforme de la PAC jusqu'en 2013. Pour finir, il est à signaler qu'un Conseil informel des Ministres européens de l'Agriculture devrait se tenir à Annecy (France) du 21 au 23 septembre 2008 pour débattre de la PAC du futur, c'est-à-dire celle de l'après-2013.

Algérie – 20 mars 2008

Le dessalement en Algérie, une opportunité mais pas la panacée

L'Algérie compte désormais sur le processus de dessalement pour répondre à ses besoins en eau potable. Mais un tel choix devrait être un élément d'appoint dans une stratégie globale fondée avant tout sur l'exploitation d'autres sources d'eau douces sous-exploitées jusqu'ici dans le pays. Tel est le diagnostic des experts nationaux et internationaux qui se sont penchés sur la question. L'Algérie qui dispose en effet de 1200 kilomètres de littoral vient d'annoncer la création d'une dizaine de stations de dessalement tout au long de la bande côtière où la demande d'eau douce se fait de plus en plus pressante. Mais le bon sens voudrait, selon ces experts, que les autorités algériennes redoublent d'efforts pour mieux gérer et exploiter les eaux pluviales, celles des zones humides et les eaux usées recyclées. Cette option est nature à contribuer à la satisfaction des besoins des populations vivant loin du littoral. En outre, elle permet de faire des économies d'énergie, ce qui n'est pas le cas avec les techniques actuelles du dessalement, et d'atténuer les effets négatifs de celui-ci sur l'écologie maritime. Il ne faut oublier, ne cessent de rappeler les experts, que les résidus d'eau de mer dessalée constituent un vrai danger pour la biodiversité maritime et pour les zones côtières où elles sont installées.

Union européenne – 20 mars 2008

La révision à la baisse des objectifs européens en matière de biocarburants est à l'étude

Les pays membres de l'Union européenne pourraient être amenés à l'avenir à réviser à la baisse l'objectif européen qui consiste à élever la part des biocarburants jusqu'à 10 % des carburants consommés par les Européens, à l'horizon 2020. C'est ce qu'a laissé entendre le Premier Ministre slovène Janez Jansa dont le pays préside actuellement l'UE, à l'occasion du sommet européen tenu à Bruxelles les 13 et 14 mars 2008. La déclaration de M. Jansa reflète en principe des doutes et des craintes exprimés par certains chefs de gouvernements ayant représenté leur pays au dernier sommet européen quant aux bienfaits attribués aux biocarburants. Romano Prodi, Président du Conseil des Ministres en Italie, s'est en effet dit « préoccupé » par le recours à des champs réservés à l'origine à des cultures alimentaires pour produire des biocarburants. Il a donc appelé à « un examen très approfondi » de l'objectif obligatoire de 10 % . A en croire certains députés européens, d'autres pays, dont le Portugal et la Grande Bretagne, partageraient plutôt cet avis dans la mesure où plusieurs études menées sur le sujet ne sont pas favorables à l'extension des champs destinés à la production de biocarburants soupçonnés par exemple de contribuer à la hausse des prix des produits alimentaires, d'aggraver le phénomène de déforestation et de bouleverser les écosystèmes. Pour le moment, plusieurs voix s'élèvent aussi bien à la Commission qu'au Parlement européen pour demander à la communauté scientifique d'affiner ses analyses sur le sujet afin d'aider les responsables politiques à prendre les décisions les plus adéquates.

Union européenne – 21 mars 2008

Les pays membres de l'UE valident la décision de la Commission d'augmenter les quotas laitiers de 2 %

Lors de leur dernier conseil tenu à Bruxelles le 17 mars 2008, les 27 Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne ont décidé d'augmenter les quotas laitiers de 2 % pour la période 2006-2008, validant ainsi une proposition faite au mois de décembre 2007 par la Commission. A cette occasion, Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne à l'Agriculture a rappelé que cette décision constituait une véritable opportunité pour les producteurs européens compte tenu du fait que les prix du lait avaient enregistré en 2007 une hausse de 7,6 %, occasionnée notamment par la croissance de la demande mondiale. La Commissaire a néanmoins indiqué que cette hausse des quotas laitiers n'était « pas une obligation de produire plus, mais une possibilité ». Elle a tenu à apporter cette précision pour essayer de rassurer les pays membres de l'UE hostiles au principe d'une augmentation des quotas laitiers, dont l'Allemagne et la France. Aussi Michel Barnier, Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, a-t-il motivé l'abstention de son pays au cours du vote concernant la proposition de la Commission par la situation instable du marché. Quant à son collègue allemand qui a voté contre le principe d'augmenter les quotas de 2 %, il a affirmé que son pays craignait les répercussions négatives de cette hausse des quotas sur les petites et moyennes exploitations.

FAO – 21 mars 2008

Lancement de l'évaluation mondiale des forêts

Afin d'apporter une nouvelle contribution au débat sur le changement climatique, l'Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) vient de lancer un ambitieux programme de recherche afin d'évaluer la situation mondiale des ressources forestières en 2010 (Global Forest Resources Assessment 2010). Ce recueil de données, qui existe depuis le milieu du XXème siècle, regroupe une série d'informations sur l'étendue, la composition, la gestion et l'évolution des forêts de la planète. A l'occasion de cette annonce visant à l'actualisation des données à l'horizon 2010, la FAO a rappelé que le couvert forestier mondial s'élevait actuellement à 4 milliards d'hectares, soit environ 30% des surfaces émergées du Globe. Parallèlement, et même si des progrès semblent être faits depuis quelques années, le Monde voit toujours disparaître quelques 200 km² de forêts chaque jour. Comme l'a indiqué M. Jan Heino, sous-directeur général de la FAO pour le département des forêts, l'évaluation de 2010 aura d'ailleurs pour objectif de « mesurer l'impact de la déforestation sur le changement climatique ainsi que le rôle des forêts dans l'atténuation de ses effets ». De nombreuses enquêtes seront donc conduites par plus de 200 experts internationaux avec l'appui des autorités nationales des 172 pays impliqués. La télédétection sera l'une des

nouvelles techniques utilisées pour recueillir des informations. Enfin, il est prévu que l'évaluation 2010 apporte de plus précises connaissances quant à la diversité biologique des forêts.

Tunisie – 26 mars 2008

La Tunisie s'apprête à célébrer la Journée nationale de l'économie de l'eau

Plusieurs manifestations articulées autour de l'eau douce et des moyens de la préserver seront organisées en Tunisie à l'occasion de la Fête nationale de l'Agriculture célébrée chaque année le 12 mai. Elles s'inscrivent toutes dans le cadre de la Journée nationale de l'économie de l'eau dont le principe a été arrêté il y a un an par le Président de la République. Une telle initiative a été prise pour encourager les consommateurs, à quelque niveau que ce soit, à une meilleure rationalisation de l'eau douce, une denrée de plus en plus rare dans le pays pour plusieurs raisons. D'après une récente étude entreprise par l'Institut tunisien d'Etudes stratégiques, la stratégie tunisienne élaborée depuis plusieurs années pour économiser les ressources hydriques repose essentiellement sur la participation active des usagers regroupés au sein de 1 200 associations s'occupant de l'irrigation et de 1 800 associations d'eau potable. Selon cette étude, la consommation de l'eau est répartie actuellement dans les proportions suivantes : 83 % pour l'agriculture, 11 % pour l'usage domestique, 5 % pour l'industrie et 1 % enfin pour le tourisme. Il existe actuellement dans le pays onze stations de traitement des eaux usées et quatre stations de dessalement. En 2007, le taux d'approvisionnement des zones rurales en eau potable a atteint 94 % contre seulement 31 % en 1987.

Diète méditerranéenne – 27 mars 2008

L'Espagne et l'Italie s'associent pour promouvoir la diète méditerranéenne à l'Unesco

Le 11 mars 2008, à l'occasion de la foire « Alimentaria 2008 » de Barcelone, les Ministres espagnols et italiens de l'Agriculture, respectivement Mme Elena Espinosa et M. Paolo De Castro, ont appelé à l'inscription de la diète méditerranéenne comme patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, dans une déclaration commune rédigée à cet effet. Celle-ci s'articule autour de deux axes majeurs intitulés « Pour une défense plus efficace de la diète méditerranéenne et de la qualité de ses produits » et « Pour une agriculture méditerranéenne plus forte et plus compétitive ». Cette démarche s'inscrit dans la poursuite du message fort lancé un mois auparavant à Saragosse par les ministres de l'Agriculture des 13 pays membres du CIHEAM dans leur déclaration finale. Paolo De Castro a souligné que le modèle alimentaire méditerranéen, reconnu pour ses qualités sanitaires et qui à travers les siècles a contribué à façonner une identité culturelle et gastronomique commune dans cette région du monde, « doit être préserver et protéger ». Il a rappelé à cette occasion la part importante qu'occupe les produits typiques méditerranéens, tels l'huile d'olive, les aliments de la pêche et les fruits et légumes, dans la consommation alimentaire européenne d'une part, et dans de nombreuses zones du monde d'autre part comme l'Amérique du Nord où l'attraction pour le modèle de consommation méditerranéenne s'est développé progressivement au cours des dernières années. La candidature de la diète méditerranéenne à l'Unesco est aujourd'hui principalement portée par quatre Etats riverains : l'Espagne, l'Italie, la Grèce et le Maroc. Ces pays ont constitué des groupes de travail afin d'établir un dossier stratégique (facteurs culturels, historiques, écologiques, alimentaires, sociaux et sanitaires) justifiant les motivations d'une telle candidature auprès de l'agence culturelle des Nations-Unies. Une fois finalisé, ce rapport sera transmis aux autorités compétentes de l'Unesco, qui pourrait faire part de sa décision définitive avant l'hiver 2008-2009. Le Ministre italien a précisé au cours de son intervention qu'une conférence à Rome pourrait être organisée avant l'été 2008 pour présenter les grandes lignes composant le dossier de la candidature.

Algérie – 27 mars 2008

L'exploitation du chêne-liège devrait constituer en Algérie une composante essentielle des activités à relancer dans les zones rurales

La Direction générale des Forêts au sein du Ministère algérien de l'Agriculture étudie en ce moment les moyens à même de faire de l'exploitation du chêne-liège une véritable filière parmi les activités économiques à relancer dans les zones rurales. En dépit du désengagement progressif de l'Etat au profit du secteur privé dans l'exploitation de cette ressource, les pouvoirs publics sont conscients du fait qu'ils ont, plus que jamais, un rôle à jouer à cet effet, notamment dans la formation des ressources humaines ayant en charge la protection, la gestion et l'exploitation de la ressource. Les investisseurs privés demandent depuis plusieurs années à l'Etat de s'impliquer davantage dans les efforts visant à mettre fin aux activités entreprises par des réseaux de vol de la ressource, à la faveur du climat d'insécurité qui prévaut dans plusieurs massifs montagneux. Ils veulent aussi que l'Etat allège considérablement les démarches administratives permettant l'accès aux zones d'exploitation. A rappeler que l'Algérie qui était lors de la première moitié du XXème siècle le premier producteur mondial du chêne-liège, en occupe aujourd'hui la troisième position (7 %) après le Portugal (57 %) et l'Espagne (23 %) qui dominent aujourd'hui de très loin le marché.

Maroc – 27 mars 2008

Le Maroc commande une étude exhaustive pour moderniser et rendre plus compétitif le secteur de la pêche

Après avoir déjà commandé plusieurs études pour relancer le secteur agricole, Aziz Akhenouch, Ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime vient de lancer un appel d'offre pour élaborer une étude devant aboutir à la mise en place d'une « stratégie renouvelée et de plans d'action pour la modernisation du secteur de la pêche ». Les recommandations qui auront été retenues au terme de ce travail devront être accompagnées de trois autres initiatives visant elles aussi à une meilleure organisation de toutes les activités ayant trait à la pêche maritime. Outre une large consultation des différents opérateurs du secteur pour les associer au travail d'expertise et à l'élaboration des propositions relatives à la relance du secteur, le Ministre compte, en effet, lancer auprès des pêcheurs et des autres acteurs du secteur, une campagne d'explication du bien-fondé de la stratégie devant être élaborée pour donner une véritable visibilité à ces activités, à l'horizon 2020. Une révision du volet législatif est également nécessaire pour aider au développement d'une telle stratégie. Elle sera de nature à faciliter l'amélioration des conditions du travail des pêcheurs et la prise en compte des contributions en la matière de la communauté scientifique. Notons enfin que les difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui le secteur de la pêche au Maroc sont nombreuses. Citons-en tout particulièrement le vieillissement de la flotte, la surexploitation de certaines espèces et la sous-exploitation d'autres, l'insuffisance des infrastructures portuaires adéquates et la prédominance des activités informelles.

Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée – 28 mars 2008

Renforcement du contrôle de la pêche illicite, non réglementée et non déclarée dans les ports méditerranéens

De nouvelles mesures de contrôle de la pêche illicite non réglementée et non déclarée (INN) viennent d'être approuvées à Rome par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM). Le nouveau plan adopté prévoit de renforcer le contrôle, dans des ports méditerranéens bien identifiés, de tous les bateaux et navires de pêche qui souhaitent s'y rendre pour se ravitailler ou débarquer, transborder et traiter leurs prises. La CGPM est une instance de la FAO qui regroupe les pays méditerranéens mais aussi, entre autres, le Japon. Elle a saisi également les travaux de sa dernière session, tenue entre le 25 et le 29 février 2008, pour adhérer à la recommandation adoptée récemment par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) à propos de l'espadon de la Méditerranée. Celle-ci interdit, en effet, la pêche de cette espèce surexploitée du 15 octobre au 15 novembre 2008. A l'issue de cette session, la CGPM a décidé également de mettre sur pied un groupe de travail qui devrait procéder à une étude de faisabilité technique relative à l'installation de systèmes de monitoring sur les navires de ses pays membres, ce qui constituera un outil puissant de lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée.

Espagne, le 28 mars 2008

La Catalogne confrontée à une terrible sécheresse

On en parle de plus en plus à Marseille et à Barcelone : la cité phocéenne est bien disposée à livrer à la capitale de la Catalogne environ 7 % de ses besoins domestiques en eau. La ville française a su en effet depuis le 19^{ème} siècle tirer profit de deux rivières alimentées par les chaînes montagneuses des Alpes : la Durance et le Verdon. De plus ses infrastructures portuaires lui permettent, contrairement à la plupart des autres villes méditerranéennes, d'acheminer à tout moment de l'eau douce dans des navires citernes vers d'autres villes côtières. D'ailleurs elle a pu le faire par le passé à plusieurs reprises au profit des habitants de la Sardaigne confrontée souvent à des problèmes de sécheresse. Les premières livraisons via des navires citernes en direction de Barcelone pourraient commencer début mai 2008. Les Barcelonais craignent de plus en plus que la sécheresse qui sévit actuellement dans la Catalogne et que les spécialistes considèrent comme la pire depuis environ 60 ans ne les empêche bientôt de se procurer le minimum vital pour répondre à leurs besoins. Aussi déploient-ils, à l'instar de l'ensemble des habitants de cette région espagnole, des efforts supplémentaires pour faire des économies d'eau estimées aujourd'hui entre 4 et 10 %. Mais cela s'avère insuffisant. De l'avis de plusieurs experts, il est temps de revoir tous les fondements de la politique publique d'utilisation et de distribution de l'eau douce en Espagne. Cela devrait passer selon eux par une meilleure rationalisation de l'eau destinée à l'irrigation et par l'abandon à terme des cultures très gourmandes en eau.

Avril 2008

Production céréalière – 4 avril 2008

Vers une augmentation de la production céréalière en 2008/2009

Les prévisions concernant la production céréalière dans le monde sont plutôt optimistes. Selon le dernier rapport sur la question établi par le Conseil international des Céréales, les récoltes pourront atteindre, en effet, environ 1 694 millions de tonnes en 2008, soit 32 millions de plus que celles de 2007. Ces projections corroborent celles dessinées par la FAO dans le rapport qu'elle a rendu public au mois de février dernier et intitulé « Perspectives de récoltes et situation alimentaire ». A en croire les experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les précipitations seront apparemment favorables pour l'ensemble des producteurs en Europe et en Amérique du Nord. Il faut noter aussi qu'en Australie, un pays qui compte dans le marché mondial du blé, la récolte 2008/2009 pourrait être deux fois plus importante que la précédente qui a été affectée par une forte sécheresse. C'est ce que vient d'indiquer l'« Australian Crop Forecasters ». Dans le dernier rapport de cette société privée australienne, les céréaliers australiens pourraient récolter entre 26 et 27 millions de tonnes contre seulement 13,1 millions de tonnes au cours l'année dernière. Si de telles projections se confirment, l'Australie, deuxième exportateur de blé derrière les Etats-Unis, enregistrera ainsi un record après les 26,1 millions de tonnes récoltées en 2003/2004. Est-ce suffisant pour revoir à la baisse ou du moins stabiliser les prix du blé sur le marché international ? Il est très difficile de répondre à cette question pour plusieurs raisons dont tout particulièrement deux : les données disponibles sur les prochaines récoltes s'inscrivent tout d'abord, il ne faut pas l'oublier, dans un cadre prévisionnel. Ensuite, les sécheresses ayant affecté l'année dernière plusieurs gros pays exportateurs de blé n'étaient pas la seule cause de la flambée de ses prix. Les cours de cette denrée alimentaire essentielle dans plusieurs régions du monde, dont notamment la Méditerranée, ont enregistré en janvier 2008 sur le marché international une hausse de 83 % par rapport à janvier 2007.

Commission européenne – 4 avril 2008
Le secret sur les bénéficiaires de la PAC, bientôt levé

Le débat sur la nécessité de lever le secret sur les aides apportées par la Commission européenne dans le cadre de la PAC a toujours été vif à Bruxelles au cours des dix dernières années, notamment chez les parlementaires européens. Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne à l'Agriculture vient de lancer, à cet effet, un avertissement clair en direction des pays qui hésitent toujours à faire preuve de transparence en la matière. Désormais, tous les pays membres de l'UE seront tenus, à partir du 9 avril 2009 au plus tard, de publier les noms des bénéficiaires en indiquant leur lieu de résidence. Ils seront également obligés, conformément aux nouvelles dispositions, de mettre à la disposition du public des outils de recherche permettant, à travers la navigation sur Internet, de connaître le montant exact reçu par chaque bénéficiaire. Cette démarche est logique, ne cesse de répéter Mme Fischer Boel, dans la mesure où les fonds de la PAC proviennent de l'argent du contribuable. Il est donc tout à fait pertinent, ajoute la Commissaire européenne, que celui-ci sache comment est dépensé son argent. Les nouvelles dispositions relatives à la question permettront également d'améliorer la gestion de ces fonds qui représentent 40 % du budget de la Commission européenne.

France – 7 avril 2008
Les petites retraites agricoles seront revalorisées en France avant la fin de juin 2008

Nicolas Sarkozy a promis de tout faire avant la fin du mois de juin prochain pour que les petites retraites agricoles soient revues à la hausse. C'est dans son discours prononcé à Nantes le 2 avril 2008, à l'occasion de l'ouverture du 62ème Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), que le Président de la République française a tenté de rassurer les représentants des retraités ayant exercé des activités professionnelles liées au monde agricole et dont le nombre s'élève aujourd'hui à quelques deux millions pour seulement environ 570 000 actifs. Il importe de noter que la majeure partie des retraités agricoles en France perçoit de faibles pensions pour plusieurs raisons dont celles qui tiennent au cadre particulier caractérisant le travail des petits exploitants. En tant que veuves ou conjoints d'agriculteurs, nombreux sont les retraités qui ont longuement travaillé sur des exploitations sans avoir été déclarés. Au cours de son intervention devant les cadres et les adhérents de la FNSEA, Nicolas Sarkozy a également déclaré qu'il profiterait de la prochaine Présidence française de l'Union européenne pour demander à la Commission européenne de procéder à une « véritable simplification de la Politique Agricole Commune » (PAC). Le Président français a rappelé à cet égard que son pays constituait « le premier exportateur mondial pour les produits agricoles transformés, avec une création de valeur ajoutée de 64 milliards d'euros en 2007 ». La France, première puissance agricole de l'UE, reçoit dans le cadre actuel des aides agricoles de la PAC environ 10 milliards d'euros par an.



Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai **1962**. C'est une **organisation intergouvernementale** réunissant **treize** Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un **secrétariat général** situé à Paris et de **quatre Instituts agronomiques méditerranéens** (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (**formation, recherche, coopération**), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité: **l'agriculture, l'alimentation et les mondes ruraux Méditerranée**.

www.ciheam.org

Founded in **1962** at the joint initiative of the OECD and the Council of Europe, CIHEAM is an **intergovernmental organisation** comprising **thirteen** member countries from the Mediterranean Basin (Albania, Algeria, Egypt, Espagne, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Tunisia and Turkey).

CIHEAM is made up of a **General Secretariat** (Paris) and **four Mediterranean Agronomic Institutes** (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza)

In pursuing its three central missions (**education, research and cooperation**) CIHEAM has established itself as a reference in its fields of activity: **Mediterranean agriculture, food and rural development**.